

Charte d'utilisation et de modération des réseaux sociaux de la Ville de Romilly-sur-Seine

Les pages officielles des réseaux sociaux de la ville de Romilly-sur-Seine : Facebook et Instagram sont des espaces ouverts à tous. Ils ont pour objectif d'informer la population sur les manifestations à venir ou passées, les actions menées, les projets en cours de construction ou terminés ainsi que le travail des agents de la collectivité. Ils sont le reflet des temps forts de la ville.

Ces plateformes numériques se veulent participatives. Les commentaires postés sur cette page sont visibles de tous. Les commentaires et publications sur les réseaux sociaux peuvent faire l'objet d'une modération a posteriori. Ainsi, la ville de Romilly-sur-Seine se réserve le droit de modération et suppression sans préavis de tous les commentaires qui ne respecteraient pas les règles de bienséance ainsi que la législation.

Règles en vigueur

- Tous propos à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, xénophobe, révisionniste agressif, injurieux ou portant atteinte à l'honneur, à la réputation d'autrui ou faisant l'apologie de crimes de guerre sont interdits.
- Les messages incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes sont prohibés. De même que les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leurs absences, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques.
- Il est interdit de poster des publicités, des messages ou des liens à des fins commerciales.
- Les messages contraires aux droits d'auteur ou au droits voisins, au droit applicable, au droit à l'image, au respect de la vie privée ne sont pas autorisés.
- Il vous est demandé de respecter les agents travaillant au sein de la collectivité territoriale qui eux même exercent sur ces réseaux leur devoir de réserve.
- Nous vous déconseillons de publier des données à caractère personnel ou qui pourraient engager votre responsabilité vis-à-vis de tiers.

Conseils d'utilisation :

- Nous vous demandons d'utiliser la langue française en veillant à la compréhension du message par tous.
- Avant de poster votre commentaire, nous vous invitons à vérifier s'il correspond bien au sujet de discussion.
- Si vous répondez à un commentaire, n'hésitez pas à indiquer le nom du contributeur auquel vous répondez.
- L'utilisation des majuscules est déconseillée car c'est souvent perçue comme un commentaire « agressif ».
- Exprimez votre avis de façon réfléchie et respectueuse : il est déconseillé de faire des copier/ coller d'argumentaires tout faits que vous trouverez sur le net.
- Nous vous invitons à éviter de divulguer de fausses informations et des rumeurs.
- En cas de non-respect de la présente charte d'utilisation et de modération par un usager du réseau social, vous pouvez cliquer sur « signaler un abus » au lieu de vous engager dans un débat avec un individu qui persiste à lancer des discussions sur des sujets fâcheux.

En cas d'abus répété, et après un avertissement, nous nous réservons le droit de restreindre ou bloquer les profils concernés des comptes de la ville de Romilly-sur-Seine.

Contact

Le service communication est amené à répondre à vos questions récurrentes et générales.

Cependant, les commentaires ne sont pas des téléservices ou un support de communication officielle pour déposer vos demandes ou vos réclamations. Pour effectuer, vos demandes, vous devez prendre contact avec les services municipaux :

- Par e-mail : infos@ville-romilly-sur-seine.fr
- Par téléphone : [03 25 39 43 80](tel:0325394380)
- Par courrier : Mairie de Romilly-sur-Seine, 1 rue de la Boule d'Or, 10100 ROMILLY-SUR-SEINE

Expressions politiques et période préélectorale

Au même titre que sur le bulletin municipal et le site Internet <https://www.ville-romilly-sur-seine.fr/>, les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale disposent d'un espace d'expression politique sur ces supports. Les contenus publiés (texte, chiffre...) sont de leur responsabilité.

En période préélectorale, les publications revendiquent un caractère neutre et informatif durant les 6 mois précédant l'élection. Les candidats ne peuvent bénéficier d'une tribune politique sur les réseaux sociaux.

Il est également demandé aux usagers de faire preuve de réserve dans leur expression à caractère politique.

Une question ?

Service Communication de la ville de Romilly-sur-Seine
4 rue du Général De Gaulle
10100 ROMILLY-SUR-SEINE

Tél. 03 25 39 43 17

communication@mairie-romilly-sur-seine.fr